



Niederanven, le 18 mars 2026

AVIS AU PUBLIC

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la **SOCIETE DE L'AEROPORT DE LUXEMBOURG S.A.** a introduit une demande d'autorisation d'un établissement classé de la classe 2 relative à *l'exploitation d'un restaurant destiné à recevoir un maximum de 84 personnes au rez-de-chaussée du bâtiment SKYPARK BUSINESS CENTER à Senningerberg, 1, avenue de l'aéroport.*

La demande et les plans sont déposés à la maison communale de Niederanven à partir du 19 mars 2026 pendant 15 jours pour être consultés par tous les intéressés. Toute réclamation écrite doit parvenir au collège des bourgmestre et échevins jusqu'au 2 avril 2026 inclus.

Le bourgmestre ou un délégué entendra tous les intéressés qui se présentent lundi, le 8 avril 2026 entre 09.00 et 10.00 heures au service urbanisme à Oberanven, 18, rue d'Ernster, pour recevoir les réclamations orales.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,

Fréd Ternes

le secrétaire,

Bob Scholtes